

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du lundi 21 mai 2012

L'an deux mille douze, le vingt et un mai à vingt heures trente, les délégués de la communauté de communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis en Maison des Services en séance publique sous la présidence de M. LEPY.

Présents : Mesdames et messieurs, BEAUGRAND Etienne, BERTHELOT Albert, BOSSELMAYER Barbara, DELAVAU Jean-Claude, DUBUIS Simone, DUTORDOIR Monique, FOREST Gilles, GIROUD Christian, GOASDOUE Bernadette, HEYLLIARD Jean François, JENNEPIN Eric, LAB Brigitte, LAFORGE Martine, LARMURIER Isabelle, LEPESME Chantal, LEPY Laurent, LEVAILLANT Pascale, MENESTRET Yannick, MICHARD Céline, PERCIK Patrick, PERIGAULT Isabelle, PLATEL Véronique, PIOT Valérie, PRUDON Michel, VANDAELE Véronique.

Absents excusés : VERSAULT Albert - pouvoir à M. Laurent LEPY
STOURME Patrick - pouvoir à M. Eric JENNEPIN
DENEST Bernard - pouvoir à Mme Valérie PIOT

Absents : 0

Secrétaire de séance : Mme LAFORGE Martine

Date de convocation : 10 mai 2012

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 25

Nombre de membres votants : 28

Assistait également à la réunion : Mme Casafina Directrice Générale des Services.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance et énumère les points inscrits à l'ordre du jour.

Le procès verbal de la séance du 11 avril 2012 est adopté à l'unanimité.

➤ **OBJET : Décision Modificative Budgétaire des Restes à Réaliser**

Propose la Décision Modificative suivante :

Investissement dépenses

Restes à réaliser

Compte 2128 RAR - 216 882.32 €

Compte 2182 RAR - 30 000.00 €

Compte 2188 RAR - 34 700.00 €

Nouvelles propositions

compte 2128 +216882.32 €

compte 2182 + 30 000.00 €

compte 2188 + 34 700.00 €

Investissement recettes

Restes à réaliser

Compte 1322 RAR - 89 140.09 €

Compte 1323 RAR - 111 554.45 €

Compte 1328 RAR - 28 944.00 €

Compte 1341 RAR - 20 996.50 €

Nouvelles propositions

compte 1322 + 89140.09 €

compte 1323 +111 554.45 €

compte 1328 + 28 944.00 €

compte 1341 + 20 996.50 €

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Acceptent cette Décision Modificative.

Arrivée de Mme Isabelle PERIGAULT 20h55

➤ OBJET : Décision Modificative mise en sécurité des ouvrages techniques sur l'étang de Nesles

Propose la Décision Modificative suivante :

Compte 020 - 16 000 € HT

Compte 2128 + 16 000 € HT

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Les membres du Conseil Communautaire,

Acceptent cette Décision Modificative

➤ OBJET : Décision Modificative création d'une aire de pompage pompier sur l'étang de Nesles

Propose la Décision Modificative suivante :

Compte 020 - 10 000 € HT

Compte 2128 +10 000 € HT

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Les membres du Conseil Communautaire,

Acceptent la décision Modificative

➤ OBJET : Décision Modificative pour les travaux de clôture de la piscine communautaire.

Propose la Décision Modificative suivante :

Investissement dépenses

Compte 020 - 12 000.00 € TTC

Compte 2128 + 12 000.00 € TTC

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Acceptent cette Décision Modificative.

➤ OBJET : Décision Modificative pour la mise en place d'un système de sécurité sur la piscine communautaire.

Propose la Décision Modificative suivante :

Investissement dépenses

Compte 020 - 5 000.00 € TTC

Compte 2128 +5 000.00 € TTC

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À 27 voix POUR et 1 Abstention Mme LEVAILLANT

Acceptent cette Décision Modificative.

➤ OBJET : Convention de mise à disposition de la piscine entre la commune de Courpalay et la communauté de communes des Sources de l'Yerres.

Propose, de signer la convention de mise à disposition de la piscine entre la commune de Courpalay et la Communauté de communes des Sources de l'Yerres.

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À 26 voix POUR et 2 Abstentions Mme LEVAILLANT, Mme PLATEL

Autorisent le président à signer la convention de mise à disposition de la piscine entre la commune de Courpalay

➤ OBJET : Réhabilitation de la piscine intercommunale des Sources de l'Yerres

Propose de valider le projet de réhabilitation de la piscine intercommunale des Sources de l'Yerres et de choisir le mode de gestion.

Après avoir entendu l'exposé de Madame GOASDOUE Maire de Courpalay :

La nouvelle équipe municipale de Courpalay reste très attachée à la réalisation de ce projet et y met toute son énergie.

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À 19 voix POUR,

2 voix CONTRE M FOREST, Mme LARMURIER

7 ABSTENTIONS M PERCIK, M DELAVAU, MME LEPESME, MME VANDAELE, MME PLATEL, MME LEVAILLANT, M BERTHELOT

Décident, la réhabilitation de la piscine intercommunale des Sources de l'Yerres.

➤ **OBJET : Lancement du marché de travaux pour la réhabilitation de la piscine intercommunale de Courpalay**

Après en avoir délibéré,

À 20 voix POUR

1 voix CONTRE M FOREST

7 ABSTENTIONS M PERCIK, M DELAVAU, MME LEPESME, MME VANDAELE, MME PLATEL, MME LEVAILLANT, M BERTHELOT

Les membres du Conseil Communautaire,

Autorisent M. Le Président, à passer commande pour la réalisation de ces travaux qui seront imputés au compte 21731 bâtiments publics

➤ **OBJET : Convention d'exploitation de la piscine communautaire entre la communauté de communes des Sources de l'Yerres et la commune de Courpalay.**

Propose, de signer la convention d'exploitation de la piscine communautaire entre la communauté de communes des Sources de l'Yerres et la commune de Courpalay.

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À : 20 voix POUR

2 voix CONTRE M PERCIK, M FOREST

6 ABSTENTIONS MME LEVAILLANT, MME PLATEL, MME LEPESME, M BERTHELOT, M DELAVAU, MME VANDAELE.

Autorisent le président à signer la convention d'exploitation de la piscine communautaire entre la communauté de communes des Sources de l'Yerres et la commune de Courpalay.

➤ **OBJET : Création de deux postes de Maîtres Nageurs Sauveteurs saisonniers**

En conséquence la délibération suivante est prise :

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À, 21 voix POUR

7 ABSTENTIONS M PERCIK, M BERTHELOT, MME LAB, MME LEVAILLANT, MME PLATEL, MME VANDAELE, M DELAVAU.

Décident la création deux postes saisonniers de Maîtres Nageurs Sauveteurs à temps plein du 14 juillet au 16 septembre 2012.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget

QUESTIONS DIVERSES

Mme DUBUIS,

Rappelle qu'une réunion sur l'instruction des dossiers d'urbanisme se tiendra à la maison des services le 31 mai prochain à 14h.

Rappelle également que la réunion inter relais(RAM) aura lieu le 4 juin prochain.

Informe qu'une étude sera menée sur le projet d'une halte garderie au sein de la maison des services.

Mme VANDAELE

Demande où en est l'acquisition gratuite du mini bus.

Mme CASAFINA

Répond que la prospection faite par la société LCA, en charge du dossier, est à ce jour infructueuse.

Le potentiel d'entreprises du territoire pouvant sponsoriser ce type d'acquisition est malheureusement trop faible.

Néanmoins, le besoin de ce type de véhicule reste avéré et urgent pour le service jeunesse et le développement des actions proposées.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 22h55